



Nouveaux frais pour le Sceau d'or

L'Association canadienne de la construction (ACC) s'engage à maintenir le programme de certification Sceau d'or à jour en fonction de l'évolution des besoins de l'industrie et à veiller à ce que le prix du programme corresponde à des qualifications professionnelles comparables et aux normes de l'industrie. C'est pourquoi l'ACC met à jour les **frais de candidature et d'accréditation du Sceau d'or, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026.**

Frais de candidature individuelle au Sceau d'or

Pour les personnes qui soumettent leur candidature, qui demandent leur titre de CSO ou de P.CSO et qui s'inscrivent aux examens.

Type de candidature	Frais actuels	Nouveaux frais
Demande d'inscription	425 \$	490 \$
Candidature à la CSO	100 \$	115 \$
Inscription à l'examen	125 \$	150 \$
Équivalences	525 \$	600 \$
Demande de transition d'ASO à CSO*	400 \$	460 \$
Candidature ou renouvellement du titre P.CSO	125 \$	150 \$

**La transition d'ASO à CSO est réservée aux candidats qui ont posé leur candidature comme apprentis avant le 12 mars 2021.*

Note : Les candidats inscrits au Programme de certification Sceau d'or avant le 1^{er} janvier 2026 devront payer les frais mis à jour lorsqu'ils passeront à la demande de certification Sceau d'or (CSO) et à l'examen. Les frais antérieurs ne seront pas honorés pour toute demande ou tout examen soumis à compter du 1^{er} janvier 2026.

Frais d'accréditation des cours

Pour les prestataires et les institutions qui soumettent des demandes d'accréditation de cours nouveaux ou renouvelés.

Note : Pour les cours actuellement accrédités, la nouvelle structure tarifaire entrera en vigueur au renouvellement de l'accréditation.

Type de candidature	Frais actuels	Nouveaux frais
Nouvelle accréditation - prestataires de cours	100 \$	200 \$
Nouvelle accréditation - institutions	50 \$	200 \$
Renouvellement d'accréditation	25 \$	200 \$